



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : LV/ALV/CTH/cb/2021-4
Votre correspond. : Alain Vaessen
081 24 06 50
alain.vaessen@uvcw.be

Madame Christie Morreale,
Ministre de l'Emploi, de la Formation, de
la Santé et de l'Action sociale
Rue Kefer, 2
5100 Jambes

Annexe(s) : 1

Namur, le 11 janvier 2021

Madame la Ministre,

Concerne : la situation des migrants en transit

- **Retour sur la situation en Wallonie**
- **Rencontre avec le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Sammy Madhi**

Le 8 décembre 2020, les trois Fédérations des CPAS et les Unions des Villes et communes des trois Régions ont rencontré le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Sammy Mahdi. Si cette concertation était une première prise de connaissance, les Fédérations ont néanmoins rappelé leurs revendications au nouveau Secrétaire d'Etat, dont le point relatif aux migrants en transit.

Par le présent courrier, nous souhaitons, d'une part, vous rappeler notre vision dans ce dossier, et d'autre part, vous faire part de notre concertation avec le Secrétaire d'Etat.

1. Retour sur la situation en Wallonie

Pour rappel, ce dossier est suivi par la Fédération des CPAS depuis un certain temps déjà. En 2019, la Fédération a sensibilisé les CPAS à l'aide médicale urgente (ci-après « AMU ») via des séances d'information dans les provinces de Namur et du Luxembourg ainsi que par le biais d'un article CPAS+ reprenant les interrogations du terrain.

Au niveau politique, dans son avis d'initiative relatif à la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon, la Fédération des CPAS a invité ce dernier à prendre en considération la problématique des migrants en transit et veiller, d'une part, au respect de leurs droits fondamentaux dont la dignité humaine, et d'autre part, à se concerter avec le Gouvernement fédéral dans ce cadre.

Les interpellations de la Fédération des CPAS ont également été portées auprès de Fedasil et du SPP Intégration sociale mais aussi, par un courrier adressé le 26 novembre 2019, au Ministre-Président du Gouvernement wallon, Elio Di Rupo, au Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de l'époque, Pierre-Yves Dermagne, ainsi qu'à vous, Madame la Ministre, en charge notamment de l'Action sociale.

Depuis la crise sanitaire, la Fédération des CPAS a été associée à plusieurs groupes de travail organisés par votre cabinet, portant une sensibilité particulière aux migrants en transit. Nous avons également été consultés pour une circulaire du 21 septembre 2020, à l'initiative conjointe du Ministre Dermagne et de la vôtre, relative à la situation des migrants en transit en Wallonie et destinée aux Bourgmestres, Collèges communaux, Présidents de CPAS, Bureaux permanents, Gouverneurs, Collèges provinciaux ainsi qu'aux organismes actifs en matière d'action sociale et d'intégration, ayant pour objet d'informer, sensibiliser et outiller les acteurs, dont les pouvoirs locaux, confrontés aux migrants en transit sur leur territoire. Nous accueillons positivement ce document qui est une première étape permettant de rassurer les pouvoirs locaux dans leurs actions et d'être une base administrative à la mise en place d'initiatives locales, à l'instar par exemple, de la convention à Waremme entre le CPAS, la ville et la plateforme citoyenne. Enfin, la Fédération des CPAS a, dernièrement, été membre du Comité d'attribution du budget exceptionnel de 300 000 euros accordé par vos soins aux collectifs citoyens et ASBL venant en aide aux migrants en transit, preuve supplémentaire de votre intérêt porté à ce public fragilisé.

Nous tenons à saluer le travail de votre cabinet dans ce dossier et vous remercions d'associer la Fédération des CPAS à vos multiples démarches autour de cette question.

À travers la voix de son Comité directeur, la Fédération des CPAS tient à vous rappeler et appuyer une vision humanitaire et non sécuritaire face à cette problématique qui concerne des hommes, des femmes, voire même des mineurs, en transit sur notre territoire et auxquels une vie digne doit être garantie, conformément aux prescrits de l'article 23 de la Constitution et de l'article 1^{er} de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

2. Rencontre avec le Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Sammy Madhi

Concernant la politique fédérale, le Secrétaire d'État prévoit l'élargissement et le renforcement de l'équipe de sensibilisation mobile de Fedasil, pour renforcer l'information aux migrants en transit et cartographier, évaluer et diffuser des projets pilotes qui fonctionnent bien. En outre, il y aura une formation de la police en collaboration avec l'Intérieur¹.

Dans ce dossier, il existe un lien avec un autre domaine de politique fédérale, l'intégration sociale. Dans l'attente d'une solution, les migrants en transit séjournent en effet illégalement dans le pays et n'ont droit en principe qu'à une AMU. Par la situation spécifique de ce public, l'octroi de celle-ci par le CPAS peut s'avérer particulièrement compliquée.

Par ailleurs, nous avons été informés qu'une réunion inter-cabinets (Région-Fédéral) a été organisée fin de l'été 2020. Une seconde rencontre devait nous impliquer, mais le nouveau gouvernement fédéral a bousculé les agendas. Le 8 décembre 2020, nous avons rappelé au nouveau Secrétaire d'État le besoin qu'une concertation sur le sujet soit organisée entre les entités fédérées et l'autorité fédérale, à laquelle seraient également associées les Fédérations des Villes, communes et CPAS. En ce sens, le Secrétaire d'État a confirmé que cette problématique doit être réglée de manière transversale et coordonnée entre les différents niveaux de pouvoirs pour garantir un réel échange d'informations, y compris avec le niveau local. Lors du groupe de travail « crise et objectif 0 sans-abris », nous avons appris que le Gouvernement wallon avait une rencontre avec le

¹ Note de politique générale 2020-2021 Asile et Migration, Loterie Nationale, chambre, doc 55, 1580/014, 4.11.2020, pp.31-32 ; Exposé d'orientation politique du Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, chargé de la Loterie nationale, chambre, doc 55, 1610/011, 4.11.2020, pp.7-8.

Secrétaire d'État le 13 janvier prochain. Nous saluons cette initiative qui rejoint notre revendication et espérons pouvoir, à terme, également être conviés afin de partager les problématiques locales.

Enfin, le Secrétaire d'État ne se montre à priori pas favorable à des structures d'accueil spécifiques pour ce public. La circulaire régionale, à l'initiative du Ministre Dermagne et de la vôtre, du 21 septembre 2020 semble à certains égards venir en contre-point de la position du Secrétaire d'État.

Nous vous souhaitons une concertation à la hauteur de vos attentes. Nous restons à votre entière disposition et vous remercions, d'ores et déjà, pour cette collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Luc Vandormael,
Président

2. La lutte contre la transmigration

Les projets précédents peuvent également jouer un rôle dans la lutte contre le phénomène de la transmigration. La présence de ressortissants de pays tiers qui veulent se rendre au Royaume-Uni via la Belgique pose à la fois des problèmes de nuisance et des problèmes humanitaires. Toutefois, une solution structurelle ne sera possible que si les différents États membres de l'Union européenne travaillent ensemble sur ce problème. Le Pacte européen sur l'asile et les migrations est crucial à cet égard.

Il convient d'adopter une approche spécifique pour ce groupe cible difficile à atteindre. Il est vrai qu'il s'agit de personnes sans titre de séjour légal, mais ce sont souvent des personnes pouvant bénéficier d'un statut de protection en Belgique. La fourniture d'informations aux transmigrants par les aidants professionnels est donc cruciale. Cela peut concerner l'asile et le règlement de Dublin, le retour volontaire ou les risques associés au séjour irrégulier et à une traversée vers le Royaume-Uni.

Une équipe "outreach" mobile de Fedasil travaille actuellement à fournir des informations aux personnes ayant un "profil de transit". Ce projet est mené en coopération avec la France grâce à un financement européen. Il existe également un projet financé par Fedasil qui est axé sur l'information des mineurs ayant un profil de transit. Le gouvernement va examiner plus avant comment cette méthode de travail peut être étendue et renforcée.

La police joue également un rôle important en fournissant des informations à la suite d'une arrestation. En collaboration avec le ministre de l'Intérieur, nous étudions la possibilité d'inclure la "transmigration" dans la formation des fonctionnaires de police.

Une attention permanente sera également accordée aux motivations sous-jacentes de ces personnes à rester en transit et, par exemple, à ne pas demander l'asile.

Les mesures prises lors de la précédente législature pour prévenir les nuisances dues à la transmigration, en collaboration avec le ministre de l'Intérieur et les entités fédérées, seront évaluées et adaptées si nécessaire ».